



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Mai
2012

Toutes voiles dehors.

Le mot de notre fondateur

« L'évêque, lorsqu'il va imposer les mains sur celui qui va être confirmé, appelle les dons du Saint-Esprit. Et ces dons du Saint-Esprit ont une importance capitale dans notre vie. Il faut que nous vivions sous l'influence de ces dons. Et ne croyons pas que ces dons sont réservés seulement aux âmes mystiques, pour les âmes qui ont des grâces, qui ne sont pas des grâces que le Bon Dieu accorde à tous les chrétiens. Il s'agit des dons du Saint-Esprit qui sont des grâces qui sont données à tous les chrétiens et dont nous devons nous servir tous les jours de notre vie, qui nous servent à tout instant. »

Sermon à Exône,
Pentecôte 1971

Avant l'invention de la machine à vapeur, il n'existait que deux moyens de se déplacer sur l'eau : à la force des bras ou avec le vent. La première solution consistait à utiliser de nombreux rameurs qui actionnaient de lourds avirons pendant des heures et des heures pour faire avancer le navire. C'est le principe des galères. On comprend que la condamnation à la peine des galères était une des pires qui puisse arriver. C'était aussi le cas de bien des prison-



des esclaves coup d'effort, de peines re avancer seau, la vie était horriblement. La me solution, le vent, est bien plus agréable. Il suffit de se servir des voiles du bateau pour utiliser la force du vent. Ainsi dès que ce dernier se lève, les marins peuvent naviguer avec beaucoup moins d'efforts. Et sur un voilier bien conçu, si les marins sont habiles à capter le vent, le bateau avance vite. Pourquoi vous parler de navire ? Parce que notre âme en est un. Elle est comme un bateau sur la mer du monde, en route pour le port du Salut. Au mi-

niers et ves. Il beaux et pour faire vais-à bord ble et mou-d'épuise-deuxième

lieu des dangers de la mer, des attaques des pirates que sont les démons, notre âme doit naviguer, avancer mais sans moteur, sans machine à vapeur. Il lui reste donc les bras ou le vent.



En effet on peut comparer la galère à une âme qui avance certes mais difficilement en s'appuyant trop sur ses propres forces. Les progrès sont lents, douloureux, inconstants. Tandis que le voilier qui avance sans effort grâce au vent est l'image de l'âme qui progresse sous l'action du Saint-Esprit. C'est ce qui arrive chez le fidèle qui a reçu la confirmation : le Saint-Esprit souffle sur son âme et si celle-ci est bien disposée, il avance rapidement dans la sainteté.

Comment agit le Saint-Esprit ? Par les 7 dons de sagesse, d'intelligence, de science, de conseil, de force, de piété et de crainte filiale. Ces dons du Saint-Esprit nous rendent faciles l'accomplissement de la Loi de Dieu. Grâce à eux, nous y prenons goût. Non seulement nous obéissons plus facilement au Bon Dieu mais nous y trouvons un réel plaisir. Alors que celui qui ne possède pas ces dons n'avance qu'à grand peine, celui qui agit, poussé par le Saint-Esprit

se sanctifie rapidement et avec beaucoup moins d'efforts. On comprend alors mieux l'importance de ces dons du Saint-Esprit. Chaque baptisé les reçoit au moment du Baptême mais ils sont encore faibles. C'est le sacrement de la Confirmation qui va les développer.

Ils facilitent l'action du Saint-Esprit dans nos âmes. Et nous avons besoin de cette action du Saint-Esprit parce que la vie chrétienne est un combat. Le chrétien est un soldat, le chrétien est un militant. Nous sommes dans l'Eglise militante. Et par conséquent, lorsque nous arrivons à un certain âge, nous avons à combattre.

A combattre qui ? et quoi ? A combattre le mal, le péché qui est dans le monde ; le péché qui s'exprime partout dans le monde. Le scandale qui conduit au péché. Les scandales sont partout : dans les lectures ; dans ce que l'on peut voir ; dans ce que l'on peut entendre . Hélas, tout incite les âmes à s'éloigner du Bon Dieu, au lieu de les porter vers le Bon Dieu. Alors, nous devons prendre des décisions et dire : « ceci est bien, ceci est mal, je ne puis pas le faire ». Des choix, nous avons à en faire durant toute notre vie. C'est précisément pour faire ces choix que nous avons besoin de l'inspiration du Saint-Esprit.

Voyez comme le Saint-Esprit est descendu dans la Vierge Marie et a transformé sa vie, sa vie de Mère de Jésus. Le Saint-Esprit est descendu sur les premiers chrétiens d'une manière visible, transformant leur vie. Il est descendu sur les apôtres le jour de la Pentecôte



te. C'est pourquoi les apôtres qui étaient des hommes craintifs, peureux, qui craignaient la persécution, s'enfermaient, se cachaient devant la persécution des chefs d'alors, des scribes et des pharisiens.

Or ces mêmes apôtres sont devenus des soldats valeureux, des héros, des témoins, des martyrs. Ils ont osé affronter n'importe qui. A ceux qui leur ont dit : « Vous n'avez pas le droit de parler », saint Pierre a répondu : « Nous ne pouvons pas ne pas parler. Nous devons parler. Vous nous mettrez en prison, mais nous parlerons. » Et saint Pierre a été enchaîné. Mais il a été délivré par l'ange. Et c'est ainsi que les saints ont fait. Tous les apôtres et les successeurs des apôtres et tous ceux qui ont voulu suivre les apôtres, dans ce témoignage qu'ils ont donné de leur foi. Beaucoup

ont donné leur sang ensuite, pour témoigner de leur foi en Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est cela l'action du Saint-Esprit. Sans l'Esprit Saint, ils n'auraient jamais pu faire cela. C'est l'Esprit Saint qui a pénétré en eux et qui leur a donné cette force, ce courage qui vient de Dieu.

Nous avons sept vertus : les trois vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité ; et les quatre vertus morales : la prudence, la justice, la force et la tempérance. Et il y a également sept dons qui perfectionnent, complètent ces sept vertus.

Le don de sagesse, le don d'intelligence, le don de science qui perfectionnent les vertus théologiques et puis : le conseil, la piété, la force et la crainte de Dieu, qui perfectionnent les vertus morales. ♦

Père Chrissent

Parfaits chrétiens

Quand Jésus-Christ a-t-il institué le sacrement de Confirmation ?

Tous les 7 sacrements ont été établis par Jésus-Christ avant de monter vers son Père le jour de l'Ascension. Celui qui refuse de croire cette vérité s'oppose à la foi catholique.

La Tradition a toujours enseigné que ce sacrement venait du Sauveur lui-même ; dès les premiers temps du christianisme, nous voyons les Apôtres donner la confirmation à ceux qui avaient reçu le baptême. Jamais les Apôtres n'auraient osé, de leur propre autorité, instituer un sacrement sans la volonté de leur divin Maître. Certains auteurs supposent que Notre Seigneur l'a institué durant les 40 jours qu'il passa, entre sa résurrection et son ascension, à compléter l'instruction de ses Apôtres. Jésus a pu instituer la confirmation soit en l'ordonnant, comme le baptême ou la pénitence, soit en la montrant et en ordonnant de la montrer, comme l'Eucharistie. Il est plus probable que le Christ n'a pas même établi la confirmation en la montrant, mais seulement en promettant le Saint-Esprit, qui sera donné aux Apôtres après son Ascension. Jésus avait promis « l'eau vive » à ses disciples, et Saint Jean précise : « Par l'eau vive, Jésus désignait l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croient en lui ; car l'Esprit n'était pas encore donné, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié », en prenant sa place à la droite de son Père. Jésus l'avait promis, Jésus l'a réalisé pour ses Apôtres 10 jours après son ascension, le jour de la Pentecôte ; il est donc bien à l'origine du sacrement de confirmation.

Que veut dire le mot « Confirmation » ?

Confirmer, c'est affermir, fortifier, établir solidement, rendre stable dans la foi. L'effet de ce sacrement, c'est qu'en lui est donné le Saint-Esprit pour la force, comme il fut donné aux Apôtres le jour de la Pentecôte, et cela pour que le chrétien confesse sans crainte le nom du Christ.

La confirmation donne la force, la force spirituelle et intérieure qui envahit, fortifia, transforma l'âme des Apôtres à la Pentecôte ; le baptisé se voit grandi et affermi, achevé et formé tout entier par la confirmation ; l'enfant de Dieu se trouve fortifié et stabilisé dans le Christ, son organisme spirituel est parvenu à son stade complet et définitif, celui de parfait chrétien ; comme la force corporelle et naturelle s'empare de notre personne lorsque nous passons de l'état d'enfant à l'état d'homme adulte.

Doit-on recevoir la Confirmation ?

Oui, on doit recevoir la confirmation si on le peut ; négliger de la recevoir se-

rait offenser Dieu et se priver de grandes grâces. On pécherait par présomption, en ne se déifiant pas de nous-mêmes, en prétendant de ne pas avoir besoin des grâces accordées par ce sacrement.

A quel âge peut-on être confirmé ?

On reçoit ordinairement la confirmation après la première communion. Bien sûr, tout chrétien baptisé peut recevoir valablement ce sacrement, même un enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de raison (7 ans), surtout s'il est en péril de mort. Les grâces reçues augmenteront sa gloire au ciel. Mais la coutume est d'attendre d'avoir l'usage de la raison, pour montrer que l'on devient « adulte dans le Christ », capable d'être « témoin et apôtre de Jésus-Christ », ce qui nécessite une bonne connaissance de la doctrine chrétienne. Les grâces reçues dans ce sacrement correspondent à une vie plus active, où le baptisé est exposé à plus de dangers pour sa foi et son âme, où il doit professer publiquement la foi chrétienne : famille, études, travail... Il y a donc dans l'âme un renforcement des grâces, des dons et des vertus reçus au baptême, comme un enfant qui atteint la perfection de l'âge adulte.



Pourquoi l'évêque lui-même est le ministre habituel de la Confirmation ?

La confirmation n'est pas donnée, comme les autres sacrements, par un simple prêtre. Dès l'origine du christianisme, les Apôtres, premiers évêques, se réservaient l'administration de ce sacrement. Puisque la confirmation achève et perfectionne le baptême, il convient que celui qui possède la plénitude du sacerdoce soit aussi celui qui donne la plénitude de la vie chrétienne ; puisque le confirmé devient défenseur de l'Eglise et soldat du Christ, il convient que ce soit le chef, le « général » qui le reçoive dans l'armée spirituelle, dans la milice chrétienne, et lui donne son grade de parfait chrétien.

Qu'est-ce que le Saint Chrême ?

C'est un mélange d'huile d'olive et de baume fait d'essences parfumées ; ce mélange est consacré par l'évêque pendant la Messe au Matin du Jeudi Saint, appelée Messe Chrismale. Cette matière nous fait comprendre les effets de la confir-

mation : de même que dans le baptême et l'Eucharistie, l'eau, le pain et le vin nous parlent de purification et de nourriture, ainsi l'huile nous représente les actions invisibles du Saint-Esprit sur l'âme. L'huile pénètre et s'infiltré à travers les objets, et les imprègne profondément ; ainsi le Saint-Esprit prend plus complètement possession de l'âme, il l'envahit, la remplit, au point que l'âme reçoit une consécration nouvelle, un nouveau caractère plus profond qui achève sa ressemblance avec Jésus-Christ. L'huile répandue sur des corps raidis et rouillés, a la propriété de les assouplir et de faciliter leurs mouvements ; elle fortifie et rend résistant, elle adoucit et calme ; ainsi le Saint-Esprit, par ses dons, imprègne nos volontés si souvent rebelles, les rend plus souples et plus sensibles aux touches de la grâce, et les fortifie contre le mal. L'huile est aussi source de lumière dans les lampes ; ainsi le Saint-Esprit répand dans l'intelligence des clartés qui nous guident dans tout notre chemin et nous fait voir la volonté de Dieu. Enfin les essences parfumées employées dans la fabrication du saint chrême expriment ces joies intimes et suaves que goûte l'âme dans l'union avec le Saint-Esprit : « Nous sommes le parfum du Christ », dit Saint Paul (I Cor., II, 15).

Pourquoi ne peut-on recevoir la Confirmation qu'une seule fois ?

Une fois que l'onction invisible et intérieure du Saint-Esprit est donnée à l'âme par le moyen des signes extérieurs du sacrement, elle y demeure, et la confirma-

tion ne peut plus être enlevée par aucune cause ; il n'est plus jamais nécessaire de la rendre, pour la bonne raison qu'il est impossible de rendre à quelqu'un ce qu'il n'a pas perdu. Cette marque intérieure, imprimée sur notre âme, s'appelle un caractère. Lorsqu'on est baptisé on qu'on est ordonné prêtre, « c'est pour toujours ». Ces 3 sacrements donnent donc une marque spirituelle, indélébile, indestructible, même dans le Ciel ou en enfer.

Pourquoi l'évêque donne-t-il un soufflet aux confirmés ?

Après avoir fait le signe de la croix sur le front avec le Saint Chrême, l'évêque frappe légèrement le confirmé sur la joue, en disant : « La paix soit avec toi ». Ce geste signifie que, muni de la force du Saint-Esprit, le confirmé doit être prêt à supporter les moqueries et les persécutions qui lui seront infligées pour sa foi.

Père Claret



LA CONFIRMATION

Jésus-Christ promet d'abord qu'il enverrait à ses baptisés l'Esprit-Saint (voir Lc 24, 4 ; Ac 1, 49 ; Jn 7, 37 ; 14, 16, 36). Le jour de la Pentecôte, il tint sa promesse et les Apôtres et disciples baptisés furent remplis de l'Esprit-Saint, descendu du Ciel sous une forme visible (Ac 2, 1-10).

I LA DÉFINITION

La Confirmation est le sacrement qui nous rend parfaits chrétiens et soldats de Jésus-Christ, et nous en imprime le caractère. ³⁰⁴

Le Baptême nous imprime le caractère de chrétiens, met en nous la grâce, les vertus et les dons comme en germe, mais ne fait pas de nous pour autant de parfaits chrétiens. Il faut pour cela développer le germe de la grâce, c'est pourquoi Notre-Seigneur a institué le sacrement de la Confirmation ou chrismation, qui nous rend forts dans la lutte et nous enrôle dans son armée.

II LE SIGNE SENSIBLE

1 La matière

La matière de la Confirmation est le saint chrême, mélange d'huile et de baume, consacré par l'Évêque le Jeudi saint. ³⁰⁵

Le baume est une substance résineuse, odorante, médicinale, qui est tiré d'un arbre qui pousse en Arabie, en Judée, en Syrie, au Brésil, au Canada et ailleurs.

Le saint chrême, par l'huile qui se répand et fortifie, signifie la grâce abondante de la Confirmation ; par le baume qui est odoriférant et préserve de la corruption, il signifie la bonne odeur des vertus que le confirmé devra posséder, fuyant la corruption des vices. ³¹²

2 La forme

La forme de la Confirmation, ce sont les paroles : Je te marque du signe de la Croix et je te confirme du chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. ³⁰⁶

Avec les mots : « Je te confirme avec le chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », sont confiées les armes pour défendre la Croix et la foi, pour professer publiquement la religion et porter toujours haut la bannière de la Croix.

L'onction qui se fait sur le front en forme de croix signifie que le confirmé, en courageux soldat de Jésus-Christ, devra porter le front haut, sans rougir de la Croix et sans craindre les ennemis de la foi. ³¹³

III LE MINISTRE

Le ministre de la Confirmation est l'Évêque et, de manière extraordinaire, le prêtre qui en aurait reçu la faculté. ³⁰⁷

Il est raisonnable que la Confirmation, qui confère la perfection de la vie chrétienne, soit réservée à l'Évêque, qui a la plénitude du Sacerdoce.

Le diacre Philippe avait converti et baptisé de nombreux Samaritains, mais pour conférer la Confirmation, il attendit que viennent de Jérusalem les Apôtres Pierre et Jean (voir Ac 8, 14 ss).

L'Évêque étend les mains sur les confirmands, invoque le Saint-Esprit, puis avec le saint chrême, oint en forme de croix le front de chacun, en prononçant les paroles de la forme ; il donne ensuite un léger soufflet en disant : La paix soit avec toi ; à la fin il bénit solennellement tous les confirmés. ³⁰⁸

Le léger soufflet que l'Évêque donne au confirmé signifie que celui-ci doit être disposé à souffrir pour la Foi tout affront et toute peine. ³¹⁴

IV LES EFFETS

La Confirmation nous rend parfaits chrétiens et soldats de Jésus-Christ en nous donnant l'abondance du Saint-Esprit, c'est-à-dire de sa grâce et de ses dons, qui nous confirment ou renforcent dans la foi et les autres vertus contre les ennemis spirituels. 309

Le Baptême nous fait chrétiens, mais non parfaits, parce qu'il met en nous la grâce, les vertus et les dons de l'Esprit-Saint seulement comme un germe, qu'il faut ensuite développer.

Pour être un parfait chrétien, le confirmé devra accroître la grâce et développer les vertus de sorte que tous ses actes soient conformes à la volonté divine, illuminés par la foi et animés par la charité ; il devra coopérer avec les dons en conformant chacun de ses actes à l'action du Saint-Esprit qui, par ses dons, se fait le guide des fils de Dieu.

1 Grâce sanctifiante

La Confirmation l'accroît en tant que sacrement des vivants

2 Grâce sacramentelle

La confirmation donne le droit d'obtenir, au moment opportun, les grâces actuelles nécessaires pour vivre en bons et parfaits chrétiens, en soldats de Jésus-Christ, capables de vaincre dans les combats contre le démon, le monde, les passions, les tentations et tous les obstacles qui s'opposent à la pratique de la vertu chrétienne.

Les dons du Saint Esprit sont au nombre de sept :

- a. La sagesse nous fait sentir et goûter la présence de Dieu en nous et nous rend capables de juger de Dieu et des choses divines,
- b. L'intelligence nous fait voir les vérités divines de façon plus claire,
- c. La science nous rend capables de juger droitement des créatures,
- d. Le conseil indique avec promptitude à l'âme les moyens les plus adéquats pour agir avec sûreté,
- e. La piété incline l'âme à rendre à Dieu des actes d'adoration, de louange,

de remerciement, de propitiation, etc.,

f. La force, en tant que don, perfectionne la vertu de force, en rend la pratique prompte,

g. La crainte de Dieu, c'est la crainte filiale et parfaite qui pousse à fuir le mal et à faire le bien par seul amour de Dieu, pour ne pas le décevoir.

3 Caractère

La confirmation imprime dans l'âme le sceau indélébile de soldat du Christ.

V LE SUJET

Il est bon de recevoir la Confirmation vers l'âge de sept ans, parce que c'est alors que commencent habituellement les tentations, et que l'on peut suffisamment connaître la sainteté et la grâce de ce sacrement. ³¹⁰

C'est d'ordinaire à sept ans que commence l'usage de la raison et que l'enfant commence à comprendre, à faire la distinction entre le bien et le mal, à devenir responsable de ses actes, à être sollicité par les tentations et ébloui par les séductions.

Celui qui reçoit la Confirmation doit être en état de grâce, et, s'il a l'usage de la raison, il doit connaître les principaux mystères de la Foi et s'approcher de ce sacrement avec dévotion, profondément pénétré de ce que le rite signifie. ³¹¹

À la Confirmation, il y a des parrains pour les hommes et des marraines pour les femmes ; ils doivent être de bons chrétiens, pour édifier et assister spirituellement les confirmés. ³¹⁵

Les parrains de la Confirmation sont comme les officiers instructeurs des nouvelles recrues. Ils doivent être les témoins de l'administration du sacrement, l'exemple et le guide du confirmé dans la pratique de la vie chrétienne et dans la lutte contre les ennemis spirituels.



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

La création d'un évêché ne pouvait se régler qu'avec Rome, et là, l'influence du Père Libermann, fondateur des Pères du Saint-Esprit, fut d'un grand concours, car il y avait plus d'une difficulté à résoudre.

Au lieu d'un seul évêché, à la Martinique, pour toutes les petites Antilles, comme l'avait proposé l'Abbé Carrand en 1827, on fut d'avis d'en ériger trois : un à la Martinique, un à la Guadeloupe, et un à la Réunion ; mais Rome demandait aussi la création d'un chapitre et d'un séminaire. Cela entraînait de lourdes dépenses, imprévues au budget du Gouvernement. Le Saint Siège se montrant intransigeant sur ce point, les négociations furent interrompues.

Pourtant la création de ces évêchés s'avérant de plus en plus urgente, des pourparlers reprirent mais beaucoup de questions épineuses se posaient alors aux Antilles : abolition de l'esclavage, concession des droits civils et politiques aux populations... On hésitait, on temporisait, on renvoyait à plus tard. La fondation de l'évêché subit ce sort. Aucune décision ne fut prise à ce sujet.

La 2° République fut établie, et au mois de décembre 1848, le directeur général de l'Administration des Cultes envoya au Ministre un rapport où on pouvait lire : « L'abolition de l'esclavage ayant effacé les différences fondamentales qui pouvaient modifier un régime religieux pour nos possessions d'outre-mer, aujourd'hui il n'est plus de motif pour ajourner un retour au droit commun. L'autorité religieuse aux Colonies a été remise jusqu'à ce jour à des Préfets Apostoliques, à la disposition desquels le Ministère de la Marine remettait des prêtres recrutés sur le Continent par l'intermédiaire du Séminaire du Saint Esprit. Leur action n'a pas été assez forte pour suffire à la direction des populations, voire à la discipline du clergé colonial. Aujourd'hui les circonstances exigent une grande autorité morale pour concilier les esprits. »

Une autre question s'était posée dans l'intervalle : « De qui les nouveaux évêchés seraient-ils suffragants ? de Bordeaux, de Paris ou de Rouen ? » ♦

Par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



Une lourde croix accompagna le séjour de Mère Séraphique. Elle ne venait pas seule à Vieux-Habitants, mais avec sa sœur Agnès, religieuse comme elle et d'un an son aînée. Après quelques semaines, une fièvre violente l'avait saisie et réduite aux portes du tombeau. Il fallut la transporter en toute hâte à Basse-Terre, et précisément à cause de la difficulté que représentait un tel voyage, le curé ne voulut la laisser partir que munie du viatique et des derniers sacrements. Elle devait en effet mourir à 21 ans.

Ainsi durant un demi-siècle, les « congréganistes », comme on les appelle, ont tenu toutes nos écoles publiques, mandatés par le gouvernement et les municipalités. Celles-ci, par arrêté du 5 juin 1882, avaient la charge des bâtiments, du mobilier et de la domesticité.

En 1888, la population de Vieux-Habitants est de 3467 personnes ; on estime que 305 garçons et 267 filles sont d'âge scolaire, mais que 364 de ces enfants (193 garçons et 171 filles) fuient l'école ! Ni le brigadier Debrée, ni les gendarmes Guérin et Duguet composant alors l'effectif de la commune ne peuvent les rassembler au nom de la loi.

Les séances du Conseil Général sont remplies de discours, d'interventions, de discussions ou propositions de budgets à propos des « chers frères et des bonnes sœurs ». Mais la faveur accordée aux enseignants religieux s'accommodait mal du vieil anticléricalisme français. Le 30 octobre 1886, la loi sur la laïcité est promulguée. Son application en Guadeloupe prévoit la dénonciation des contrats pour 1892.

En 1888, il n'y a plus de frères dans la commune, mais un instituteur et deux stagiaires ; les sœurs dureront jusqu'en 1905, elles avaient alors 156 élèves et plus de quarante religieuses étaient passées à cette école.

Cette année-là, la première communion fut avancée pour permettre aux enfants d'être une dernière fois préparés par les sœurs.

Leur journal se termine sur cette note triste : « La population témoigna son regret et les enfants nous donnaient des marques sensibles d'attachement, écrit la directrice ; tous vinrent nous accompagner au rivage distant de notre maison de deux kilomètres. M. le Curé et M. le Maire nous firent l'honneur de nous escorter, le départ fut douloureux. » ♦

LA VIE AU PRIEURE



C'est le Père Vincent Lethu qui nous a apporté les Saintes Huiles pour Pâques. On le voit ici s'abreuver après avoir donné à boire spirituellement aux fidèles. Un grand merci au Père pour son sourire. Vous avez entendu parler des actuels échanges entre les autorités romaines et la Fraternité Saint Pie X. Redoublons de générosité et d'ardeur pour offrir des sacrifices et réciter le rosaire à cette intention. La grande croisade de chapelet se termine à la fin du mois pour la Pentecôte. Nous avons déjà dit **18.059 chapelets** à cette intention.

Notre chapitre des Antilles se met en place pour le Pèleri-

nage en l'honneur de Sainte Jeanne d'Arc. Une marche préparatoire en a rassemblé quelques-uns. Nous devrions être entre 15 et 30 à marcher sur la route d'Orléans. N'hésitez pas à nous confier vos intentions de prières.

Les travaux de Guadeloupe avancent à grands pas et ceux de la toiture de Fort-de-France ont enfin démarré.



Le Saint du mois

Rita naquit dans le village de Roccaporena, qui dépend de la commune de Cascia, dans l'Ombrie, en Italie. C'était vers 1381, et ses parents étaient déjà avancés en âge.

La mère alla aussitôt épancher toute sa reconnaissance aux pieds de Notre-Seigneur. Un ange lui apparut et lui prédit que son enfant serait un jour illustre dans l'Eglise, et demanda qu'elle fût appelée Marguerite. Le nom de Rita est la forme populaire de ce nom.

Les parents de Rita, sentant leur fin approcher et craignant de laisser leur enfant exposée seule à tous les dangers d'un monde corrompu, résolurent de l'engager dans les liens d'un mariage honnête. Leur choix tomba sur un jeune homme issu d'une famille noble et distinguée, mais d'une humeur brutale. Rita supporta si patiemment toutes les rudesses de son mari que, pendant les dix-huit années qu'elle vécut avec lui, jamais elle ne lui donna l'occasion de se plaindre. Pour arriver à adoucir ce cœur de pierre, elle offrit souvent à Dieu larmes et prières, y joignant de nombreuses pénitences.

Tous ces moyens surnaturels influèrent sur le mari de Rita et le convertirent. Cependant, ses habitudes violentes lui avaient suscité de nombreux ennemis. Ils lui tendirent une embuscade où le malheureux succomba. La pieuse veuve eut le courage de pardonner gé-

néreusement aux assassins. Elle s'efforça aussi d'inspirer à ses deux fils adolescents l'oubli du meurtre qui leur avait enlevé leur père. Mais ses efforts furent vains.

Quand elle s'aperçut que le mal devenait toujours plus menaçant, elle se jeta à genoux, suppliant le Seigneur d'enlever ses enfants à la vie avant qu'ils aient eu le temps de souiller leur âme par le meurtre des assassins de leur père. Sa prière fut exaucée, et ce double deuil vint s'ajouter à celui qui l'avait frappée peu auparavant.

Rita, depuis longtemps morte au monde, s'adressa aussitôt aux religieuses Augustines de Cascia, leur demandant à être admise dans le monastère. Mais cette grâce lui fut refusée, parce qu'on n'y recevait que des vierges. Il fallut une intervention divine, qui fit rentrer Rita dans le monastère alors que toutes les portes étaient closes.

A peine admise, la novice se mit au travail pour acquérir la perfection qu'elle était venue chercher ; son corps était réduit en servitude par de fréquentes flagellations, par le port continu d'un cilice et la présence d'épines cousues en sa robe et qui la torturaient à chaque mouvement. Elle jeûnait tous les jours au pain et à l'eau, et passait la plus grande partie de la nuit dans la veille et la prière. Elle avait coutume de consacrer à la méditation de la Passion du Sauveur le temps qui s'écoulait

depuis minuit jusqu'au lever du soleil.

Après avoir entendu un sermon d'un célèbre Franciscain, saint Jacques de la Marche, elle se mit en prière avec une ferveur extraordinaire et demanda à Notre-Seigneur de la faire participer aux tourments qu'il endura pour nous sauver.

Elle se sentit tout à coup presser la tête d'une guirlande d'épines très piquantes. Elle vit ensuite jaillir du Crucifix devant lequel elle était à genoux un rayon de lumière qui lui marqua de sa pointe le milieu du front. Immédiatement après, une épine se détacha de la couronne du Crucifix et s'élança à l'endroit du front marqué par le rayon ; elle y fit une plaie que Rita porta tout le reste de sa vie, et qui se voit encore maintenant sur sa

tête, restée intacte comme le reste du corps.

Cette blessure très profonde et très douloureuse soumit à une rude épreuve l'humilité de la patiente, car il s'en exhalait une odeur fétide, rebutante, et on en voyait constamment sortir des vers, que Rita, dans sa simplicité, appelait ordinairement « ses petits anges ».

Il lui fallut renoncer complètement à la vie commune, par crainte d'incommoder ses Sœurs. L'Époux divin bientôt la jugea suffisamment purifiée, et lui en-

voya la maladie, messagère divine de l'heure de la délivrance pour ceux qui savent comprendre son langage.

Rita tressaillit de joie à la pensée qu'elle pourrait bientôt sortir de la prison du corps pour jouir enfin de la liberté et de l'éternelle vie d'amour. Ce-

pendant, elle dut attendre quatre années le moment marqué par Dieu. Ces faveurs célestes n'étaient que l'image et le prélude d'autres plus grandes et plus magnifiques. Jésus-Christ vint avec sa divine Mère pour annoncer à Rita que bientôt la couronne d'épines serait remplacée sur sa tête par une couronne de gloire. Elle voulut se purifier davantage et demanda les sacrements de l'Eglise.

Peu après, elle entra

dans la vie éternelle. C'était le 22 mai 1457. Au moment où Rita expira, la cloche du couvent, mise en mouvement par la main des anges, s'ébranla pour annoncer au peuple l'entrée au ciel de la servante de Dieu. En même temps, une lumière extraordinaire envahit la cellule où gisait son corps inanimé et transfiguré, d'où s'exhalait une odeur céleste. La plaie du front, naguère d'un aspect si repoussant, s'était muée en un diamant précieux, qui semblait jeter des flammes.

Père Claret



SAINTE RITA
Veuve
Fête le 22 mai

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

◆ Réunion de Marie Reine des Cœurs

- ☞ Vendredi 4 mai
- ☞ Vendredi 1er juin

◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).

- ☞ Tous les mardis **sauf**
les 1er et 8 mai

◆ Conférence (de 7h30 à 8h30 à la chapelle).

- ☞ Samedi 26 mai

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

◆ A Cayenne : **Chapelle Saint-Denis** (Campus Universitaire Saint- Denis)

- ☞ La Sainte Trinité le
dimanche 3 juin à 10h00

◆ A Kourou :

- ☞ 1^o vendredi du mois le
1er juin à 18h00
- ☞ 1^o samedi du mois le 2
juin à 10h00

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

◆ Réunion de la Com- pagnie de Marie Reine des Cœurs à 17h30 à la chapelle.

- ☞ Vendredi 4 mai
- ☞ Vendredi 1er juin

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@jsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours de 7h30
à 10h30
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieré*)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ **Messe et confessions** :
selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pître

- ◆ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 18h00
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ◆ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00